

Numéro	Statut	État membre		Informations publiées dans l'IMI le	Dernière mise à jour
11280	Actif	Slovénie	Tout transfert d'armes à feu vers le territoire de l'État membre est soumis à un accord préalable.	04/09/2019	04/09/2019
11281	Actif	Pologne	Les armes à feu dont le transfert n'est pas soumis à un accord préalable sont énumérées dans le document ci-joint.	04/09/2019	04/09/2019
11282	Actif	Italie	Les armes à feu dont le transfert n'est pas soumis à un accord préalable sont énumérées dans l'encadré ci-dessous.	04/09/2019	04/09/2019

Informations générales

Informations sur la gestion

Conformément à l'article 11, paragraphe 4, de la directive 91/477/CEE relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes:

Chaque État membre communique aux autres États membres une liste d'armes à feu pour lesquelles l'autorisation de transfert vers son territoire peut être donnée sans accord préalable.

État membre Italie

Les armes à feu dont le transfert n'est pas soumis à un accord préalable sont énumérées dans l'encadré ci-dessous.

Liste d'armes à feu dont le transfert n'est pas soumis à un accord préalable

	Arme à feu
1	SAMPLE 1
2	SAMPLE 2
3	SAMPLE 3
4	SAMPLE 4

Arme à feu SAMPLE 1 en 

Informations supplémentaires The above list is revised on a yearly basis. Last revision was on 01/08/2019. en 

Informations publiées dans l'IMI le 04/09/2019

Conformément à l'article 11, paragraphe 4, de la directive 91/477/CEE relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes:

Chaque État membre communique aux autres États membres une liste d'armes à feu pour lesquelles l'autorisation de transfert vers son territoire peut être donnée sans accord préalable.

État membre

Pologne

Les armes à feu dont le transfert n'est pas soumis à un accord préalable sont énumérées dans le document ci-joint.

Document contenant la liste d'armes à feu Télécharger

Nom du fichier	Ajoutée par	Ajoutée le
LIST OF FIREARMS.pdf - en	SI - EC Training authority Slovenia - ECTRAININGSI Us...	04/09/2019 09:46

Informations supplémentaires

The attached list is revised on a yearly basis. Last revision was on 01/08/2019.

en **Informations publiées dans l'IMILE**

04/09/2019

Conformément à l'article 11, paragraphe 4, de la directive 91/477/CEE relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes:

Chaque État membre communique aux autres États membres une liste d'armes à feu pour lesquelles l'autorisation de transfert vers son territoire peut être donnée sans accord préalable.

État membre Slovénie

Tout transfert d'armes à feu vers le territoire de l'État membre est soumis à un accord préalable.

Informations supplémentaires N/A

Informations publiées dans l'IMILE 04/09/2019

en 